AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT 2025-004

AVIS PUBLIC est par la présente donné,

QUE la Municipalité de Grosse Ile a adopté, à une séance régulière tenue le 24 février 2025 le règlement suivant :

Règlement n° 2025-004 – Modifiant le règlement de zonage 2012-002 de la municipalité de Grosse-Île afin d'assurer la concordance au Schéma d'aménagement et de développement de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine n°A2010-07 par le retrait d'une carte d'érosion désuète et la clarification des normes relatives à la zone de conservation Va6

Ce règlement peut être consulté au bureau municipal situé au 1-006 chemin Jerry, Grosse Ile, durant les heures d'ouverture.

COPIE CONFORME

Donnée à Grosse Ile
Ce 22e jour de mai 2025

Linda Romano
Directrice générale

ATTESTATION DE PUBLICATION

Je, soussignée, Linda Romano, directrice générale / greffière-trésorière de la Municipalité de Grosse-Ile, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié cet avis public, ce 22e jour de mai 2025 sur le site Internet de la Municipalité(www.mungi.ca) et en affichant une copie aux endroits suivants : Jay's Grocery et le Centre communautaire de la Grosse-Ile.

EN TÉMOIGNAGE, je délivre le présent certificat ce 22e jour de mai 2025.

Linda Romano
Directrice générale